

Déposé le 09.12.20

Scanné le _____

Pétition contre la modification du règlement d'application de la loi sur la faune portant sur l'obligation d'attacher les chiens dans les forêts du 1^{er} avril au 15 juillet

déposée le 1^{er} décembre 2020

Cette pétition concerne la modification du règlement d'application de la loi sur la faune entrée en vigueur en juillet 2019 et qui impose aux propriétaires de chiens de tenir ceux-ci en laisse en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole, et ce du 1^{er} avril au 15 juillet.

Or, l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux stipule que « Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi, dans la mesure du possible, se mouvoir librement sans être tenus en laisse. » (OPAn 71).

Le législateur ne prévoyait certainement pas que la précision « dans la mesure du possible », signifiait une privation totale de liberté d'une durée de trois mois et demi !

Tout vétérinaire ou éducateur canin vous dira qu'un chien tenu constamment en laisse risque de développer un comportement agressif et asocial. Pour permettre la socialisation d'un chiot, trois mois et demi représentent dans son éducation une carence difficile à combler !

Trois mois et demi c'est beaucoup trop long !

Pourquoi donc aucune alternative n'est-elle proposée en compensation durant cette période, par exemple la mise à disposition et l'indication claire de zones ombragées, en surface et en nombre suffisants, accessibles aisément au plus grand nombre, même sans voiture ? A force d'interdictions et de sanctions, veut-on rendre dissuasive la détention d'un chien ? Pensons aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite qui ne savent plus où se promener avec leur compagnon à quatre pattes, et pour lesquelles tenir un chien constamment en laisse peut être problématique ; le chien joue un rôle essentiel dans leur vie, car très souvent il représente le seul lien affectif et l'unique relais social qui leur reste ! Sans négliger non plus l'influence bénéfique du chien sur la santé morale et physique de son maître.

Au vu de ces nouvelles dispositions qui ne prennent nullement en compte les besoins fondamentaux des chiens, ni ceux de leurs propriétaires, nous demandons le retour au règlement moins répressif qui prévalait auparavant, à savoir une certaine tolérance lorsque le chien (toutes races et tous âges confondus) était en liberté, visiblement sous contrôle et ne représentant donc aucun danger pour la faune ; ce règlement satisfaisait pleinement les détenteurs de chiens qui, dans leur grande majorité, sont des maîtres conscients et responsables, soucieux et respectueux eux aussi de la faune.

Annexes : les 96 listes pour un total de 1314 signatures